



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 13 octobre 2020]**

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALIS

Absents :

*Secrétaire de séance : Eric PILUDU*

**N° 165/ 2020**

**OBJET DE DELIBERATION : Plan de financement pour l'évènement culturel de Noël « Gaillac aime la France, Gaillac aime le vin, Gaillac aime le Territoire » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 3 janvier 2021**

Dans le cadre de l'évènement culturel de Noël « Gaillac aime la France, Gaillac aime le vin, Gaillac aime le Territoire ».

Madame le Maire propose au conseil municipal le plan de financement suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
<b>Animations fixes</b>		Agglomération	
Tour Eiffel	82 000		10 000
Grande roue			
<b>Prog culturelle</b>		Ville Gaillac	
(musique, spectacle, feux d'artifices et autres, animation familiale)	34 000		112 000
Parasol chauffant et triangle déparlant	16 000	Conseil Départemental	20 000
Chauffage	9 000	Conseil Régional	10 000
Electricité et distribution sur site	45 000	Recettes droit de place	50 000
Frais technique divers	15 000	Partenariat privé	50 000
Communication et support signalétique	30 000		
Gardiennage place libération 24h/24	10 000		
Sacem et repas artistes	8 000		
Location WC	3 000		
<b>TOTAL</b>	<b>252 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>252 000</b>

Il est demandé au conseil municipal de valider le plan de financement présenté ci-dessus. Toutefois, Madame le Maire se réserve le droit d'annuler l'évènement de Noël en fonction de l'évolution de la COVID-19.

VOTE : 6 VOIX CONTRE, UNE ABSTENTION

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Madame le Maire,

Martine **SOUQUET**

Fait à Gaillac le 14 octobre 2020

